

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 16 MAI 2019**

**DELIBERATION N°2019.00147**

**ACQUISITIONS D'ŒUVRES D'ART MUSEE D'ART MODERNE ET CONTEMPORAIN**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 10 mai 2019

Nombre de membres en exercice : 68

Nombre de présents : 58

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix : 58

**Membres titulaires présents :**

Mme Nicole AUBOURDY, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET,  
Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Régis CADEGROS,  
Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER,  
M. Jean-Yves CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION,  
M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX,  
M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE,  
M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Guy FRANCON,  
M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,  
M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER,  
M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET,  
Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE,  
M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT,  
M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT,  
M. Jean-Claude SCHALK, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY,  
M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY,  
M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER,  
M. Marc CHASSAUBENE, M. Bernard FAUVEL, M. Christian FAYOLLE, M. Luc FRANCOIS, M. Yves MORAND, M. Daniel TORQUES, M. Alain VERCHERAND

**Secrétaire de Séance :**

Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION

**RECU EN PREFECTURE**

**Le 27 mai 2019**

**VIA DOTELEC - iXBus**

042-244200770-20190516-D20190014710-DE

DATE D'AFFICHAGE :20190527

## DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 16 MAI 2019

### ACQUISITIONS D'ŒUVRES D'ART MUSEE D'ART MODERNE ET CONTEMPORAIN

Dans le cadre de la politique d'enrichissement des collections du Musée d'art moderne et contemporain (MAMC+), ce dernier propose les acquisitions suivantes :

- Axe de collection : œuvres emblématiques des courants artistiques contemporains majeurs avec concentration sur les chefs d'œuvres

- Une œuvre de Franz Erhard WALTHER, *Zick-zack-Stück (Flechtung), Zigzag Piece (Plaiting)*, 1972, d'un montant de 50 000 € TTC, prix incluant également le dessin préparatoire et la pièce sonore, auprès de la Galerie Jocelyn Wolff – 78 rue Julien-Lacroix 75020 Paris.

L'œuvre *Zigzag* appartient à la *Série d'œuvres n°2* développée en 1972-1973 sous l'intitulé *Schreibbahnen (Pistes pédestres)* par Franz Erhard Walther. Forme géométrique en tissu coloré dépliée au sol, l'œuvre dispose d'un protocole d'activation prévu pour 2 spectateurs. Elle est accompagnée d'une esquisse préparatoire réactualisée en 2015, dessin qui permet de voir la forme de la pièce avant son déploiement. Élément unique et très original au regard du travail de l'artiste, *Zigzag* est également assortie d'une pièce sonore réalisée en 2015 avec l'enregistrement de la voix de l'artiste, qui guide pas à pas le cheminement des participants le long de la bande au sol.

Exposée pour la première fois lors de la Biennale de Sao Paulo en 1977, cette pièce majeure a ensuite figuré dans les principales grandes expositions consacrées à l'artiste. L'œuvre *Zigzag* serait la première œuvre de cette série importante à rejoindre une collection publique française. Elle permettrait d'enrichir la collection du MAMC+ qui conserve déjà en dépôt du CNAP (Centre national des arts plastiques) une œuvre historique de de Franz Erhard WALTHER - *Disque rouge avec quatre rubans* (1963). Cette acquisition viendrait compléter aussi bien le fonds important du Musée en art allemand des années 1970 que les nombreuses productions d'art conceptuel et post-minimaliste qu'il conserve. Elle se prêterait enfin remarquablement bien aux vastes espaces des salles d'exposition du MAMC+.

Une subvention a été sollicitée auprès du FRAM (Fonds régional d'acquisition des musées) qui se réunira cette année en une seule séance annuelle le 11 septembre 2019.

- Une œuvre d'Alison KNOWLES, *The House of Dust*, 1967-2018, d'un montant de 50 000 \$ TTC (soit environ 43 000 € TTC), auprès de la Galerie James Fuentes – 55 Delancey Street New York, New-York 10002, Etats-Unis.

Alison KNOWLES conçoit en 1967 *The House of Dust*, une œuvre de référence qui constitue l'un des tous premiers poèmes informatiques et une création fondatrice pour l'esthétique

conceptuelle du langage. Cette œuvre prend la forme d'un poème de 400 quatrains générés par ordinateur : différents termes (un matériau, une situation, une source de lumière, et une catégorie d'habitants) forment par association une nouvelle phrase débutant par «*a house of*». Chaque nouvelle combinaison aléatoire est créée par un langage informatique, le Fortran IV.

La pièce proposée à l'acquisition est l'exemplaire 1 d'une édition de 5 produite par l'artiste en 2018 à destination de collections muséales. Elle comporte un programme informatique, une imprimante et du papier d'impression de l'époque. Le Musée obtient le droit d'exploitation du poème de manière illimitée, mais à condition que soient détruites les pages imprimées après l'exposition de l'œuvre.

Œuvre historique majeure de l'artiste, *The House of Dust* complèterait idéalement les fonds très importants d'art conceptuel et *Fluxus* du MAMC+, aux croisées desquels on peut la situer. De plus, l'objet de l'imprimante revêt en soi un intérêt en lien avec les collections de design du Musée. Alison KNOWLES est enfin une grande figure fondatrice du mouvement *Fluxus*, encore trop méconnue, qu'il convient de réévaluer. Cette acquisition doterait le Musée de son œuvre assurément la plus emblématique et renforcerait la représentation des artistes femmes de cette génération dans les collections.

Une subvention a été sollicitée auprès du FRAM (Fonds régional d'acquisition des musées) qui se réunira cette année en une seule séance annuelle le 11 septembre 2019.

#### ▪ **Axe peinture :**

Une œuvre de Damien DEROUBAIX, *L'arbre*, 2018, d'un montant de 18 400 € TTC auprès de la Galerie IN SITU Fabienne Leclerc – 4 square La Bruyère 75009 Paris.

*L'arbre* fait partie d'un nouveau tournant de l'œuvre de Damien DEROUBAIX, axé sur une certaine distanciation. Engageant un dialogue avec l'histoire de la peinture, mais aussi une rencontre avec le cosmos, dans un esprit panthéiste de l'art, Damien DEROUBAIX se tourne vers un mode d'expression inspiré par une forme de primitivisme, où totems, fétiches et éléments naturels sont récurrents.

L'acquisition de cette œuvre, qui vient compléter le don du tableau *Painter 9-Goya* par Damien DEROUBAIX lui-même, permet à la collection du MAMC+ de s'enrichir :

- d'une plus jeune génération d'artistes,
- d'artistes dont la peinture est au cœur d'une pratique,
- d'une nouvelle génération de peintres qui, à la suite de Baselitz, Penck, Immendorf... bien présents dans la collection du MAMC+, réaffirment l'importance d'une peinture expressionniste.

Enfin, les collections publiques (Centre Pompidou, FRAC – Fonds régional d'art contemporain -...) possédant des peintures et des sculptures de Damien DEROUBAIX de la décennie précédente (2005-2011), cette nouvelle acquisition permettra de poursuivre la démarche engagée auprès de cet artiste.

#### ▪ **Axe photographie :**

Trois photographies de Lisetta CARMI de la série *I Travestiti*, 1965-1971, d'un montant de 5 900 € TTC auprès de la Galerie Antoine Levi – 44 rue Ramponneau 75020 Paris.

De 1965 à 1971, Lisetta CARMI fréquente de près plusieurs travestis à Gênes, nouant parfois avec eux de véritables rapports d'amitié. Une série de photographies est publiée dès 1972. Une véritable prouesse au regard du caractère sulfureux d'une telle campagne photographique dans l'Italie encore très conservatrice des années 60. Ces travestis, en plus d'être transsexuels, sont des prostituées. Etrangement pourtant, Lisetta CARMI se sera ingénérée à « déssexualiser » le transsexuel pour entamer un extraordinaire travail de regard.

Ces photographies se placent dans la continuité de la collection du MAMC+ vis-à-vis d'une certaine photographie sociale : la question du travestissement et de l'identité sont notamment abordées par Cindy SHERMAN ou Nan GOLDIN et la question de la marginalité et d'une certaine violence sociale (minorités, monde de la rue, classes populaires) par Walker EVANS, Nigel HANDERSON ou Larry CLARK.

Ces trois œuvres de Lisetta CARMI renforcent la collection de photographies du MAMC+ qui compte pour un quart de la collection totale grâce au dépôt important de l'IAC, réalisé en 1988 et à l'achat du fonds des Editions Paul Martial en 2006. Le MAMC+ fait figure de précurseur avec cette acquisition faisant entrer des photographies de cette artiste dans les collections publiques françaises.

L'ensemble de ces achats destiné à compléter les collections du Musée d'art moderne et contemporain de Saint-Etienne Métropole est soumis à la Commission Scientifique Régionale d'Acquisition des Musées de France, qui se prononce à la fois sur la pertinence artistique et scientifique, sur la cohérence par rapport aux fonds des Musées, ainsi que sur les prix. Lors de la séance de cette Commission réunie le 14 mars 2019, les choix d'acquisition de ces œuvres de Franz Erhard WALTHER, Alison KNOWLES, Damien DEROUBAIX et Lisetta CARMI ont reçu un avis favorable.

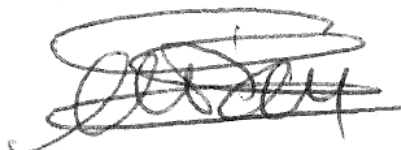
Des subventions seront sollicitées auprès de l'Etat et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes au titre du FRAM pour l'exercice 2019.

**Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **autorise l'acquisition des œuvres ci-dessus énumérées et autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer les contrats d'acquisition et toutes pièces nécessaires relatives à ces acquisitions,**
- **la dépense correspondante d'un montant total de 117 300 € TTC sera imputée sur les crédits de l'exercice en cours à l'article 2161, opération 63.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

Pour extrait,  
Le Président,



Gaël PERDRIAU